

<b>MAIRIE DE</b>	
<b>Goldbach-Altenbach</b>	
	
République Française Arrondissement de Thann-Guebwiller Département du Haut-Rhin	
<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNI EN DATE DU 11 JANVIER 2021</b>	

Conseillers en fonction : 10  
 Conseillers présents : 8  
 Conseillers absents : 2  
 Nombre de procuration : 0

L'an deux mille vingt et un, le 11 Janvier, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le 6 janvier 2021, était réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. LERCH Jonathan, maire.

Étaient présents : tous les membres sauf Mme JAFRATE Emilie, Mme DODIN Olivia  
 Secrétaire de séance : M. VALENTIN Théophile, conseiller municipal, assisté de la secrétaire de mairie  
 Assistait en outre : 0 auditeur

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18, considérant qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, les déplacements sont interdits après 18 heures et jusqu'à 6 heures à compter du dimanche 10 janvier 2021, M. le Maire demande la réunion à huis clos. Après délibération, le conseil municipal par 8 voix pour, décide de tenir la séance du conseil municipal du lundi 11 janvier 2021 à huis clos.**

<b>1</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 14 DECEMBRE 2020</b>	

Le procès-verbal de la séance du 14.12.2020, dont une copie intégrale a été adressée à tous les Conseillers, a été publié par voie d'affichage. Il est approuvé par les membres présents à ladite séance.

<b>2</b>	<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021</b>	

M. le Maire informe son équipe qu'il est nécessaire de lister par ordre de priorité les projets d'investissements prévus par la commune en 2021. Les opérations retenues devront être chiffrées pour début février. Les conseillers municipaux approuveront le budget primitif lors de la séance budgétaire du mois de mars.

<b>Projets</b>	<b>Montants prévisionnels</b>
Remplacement bloc moteur horloge église	900 €
Réfection du chemin après le refuge Aurora (profilage et gravillonnage)	En attente de devis
Réfection de la rue des Genets	En attente de devis
Aire de Jeux	20 000 €
Réserve Incendie lotissement Aloyse Merckling	15 000 €

Poste informatique	1 000 €
Voirie divers	En attente de devis
Développement économique	En attente de devis

Sur proposition de M. le Maire, **le conseil municipal par 8 voix pour**, prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2021.

<b>3</b>	<b>BAIL RURAL : LOCATION DE TERRES SECTION 3 PARCELLE 118</b>	
----------	---	--

Madame LUTZ Joanie, Adjointe au Maire, rappelle que les conseillers ont accepté la résiliation anticipée, du bail rural de M. Benjamin LUDWIG, des terres cadastrées section 3 parcelle 118 par délibération du 14.12.2020. Un appel à candidatures a été ouvert du 16.12.2020 au 07.01.2021 à 16 h. Une seule candidature a été réceptionnée pour ces terres au nom de M. Didier BRONNER et examinée en réunion de commission le 7 janvier 2021.

Vu les articles L.411-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, considérant le dossier de candidature de M. Didier BRONNER, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour; décide de louer à M. Didier BRONNER, demeurant 4, impasse des Bouleaux 68760 Goldbach-Altenbach, aux conditions ci-après, conformément au plan annexé :

PRENEUR	DESIGNATION	SURFACE	PRIX/HA
BRONNER Didier	Section 3 parcelle 118 «Am Hohneck»	2.07	26 €
BRONNER Didier	Section 3 parcelle 118 «Am Hohneck»	0.39	26 €

de donner délégation au maire pour signer le bail à ferme et tous les documents s'y rapportant, dit que le montant annuel du fermage sera revalorisé en fonction de l'indice national des fermages, sera arrondi à l'euro supérieur.

<b>4</b>	<b>BAIL RURAL : LOCATION DE TERRES SECTION 003/05 PARCELLE 5</b>	
----------	--	--

**L'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales dispose que "sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires". M. le Maire invite les conseillers intéressés à ne pas prendre part à la délibération. M. Benjamin LUDWIG quitte la séance.**

Mme LUTZ Joanie, adjointe au Maire, rappelle que les conseillers ont accepté la résiliation anticipée, des baux ruraux de M. Eloi GEWISS et Stéphane LUTTRINGER, cadastrées section 003/05 parcelle 5 par délibération du 14.12.2020. Un appel à candidatures a été ouvert du 16.12.2020 au 07.01.2021 à 16 h. Une seule candidature a été réceptionnée pour ces terres au nom de M. Benjamin LUDWIG et examinée en réunion de commission le 7 janvier 2021.

Vu les articles L.411-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, considérant le dossier de candidature de M. Benjamin LUDWIG, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 7 voix pour; décide** de louer à M. Benjamin LUDWIG, demeurant 1, rue des Genêts, 68760 Goldbach-Altenbach, conformément au plan annexé :

PRENEUR	DESIGNATION	SURFACE	PRIX/HA
LUDWIG Benjamin	Section 003/05 parcelle 5 « Bienenwald»	8.19	15 € 55
LUDWIG Benjamin	Section 3 parcelle 118 « Bienenwald»	1.5	26 €

De donner délégation au maire pour signer le bail à ferme et tous les documents s'y rapportant, dit que le montant annuel du fermage sera revalorisé en fonction de l'indice national des fermages, sera arrondi à l'euro supérieur.

<b>5</b>	<b>BAIL RURAL : LOCATION DE TERRES SECTION 7 PARCELLE 28</b>	
----------	--	--

Madame LUTZ Joanie, adjointe au Maire, présente aux conseillers la demande de M. Stéphane LUTTRINGER.

Vu les articles L.411-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, considérant le dossier de candidature de M. Stéphane LUTTRINGER, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour; décide de consentir un bail à ferme à M. Stéphane LUTTRINGER, demeurant ferme auberge du Freundstein, 68760 Willer-sur-Thur, aux conditions ci-après, conformément au plan annexé :

PRENEUR	DESIGNATION	SURFACE	PRIX/HA
LUTTRINGER Stéphane	Section 7 parcelle 28 «unteremerzenbach»	0.10 ha	26 €

De donner délégation au maire pour signer le bail à ferme et tous les documents s'y rapportant, dit que le montant annuel du fermage sera arrondi à l'euro supérieur. Un état des lieux sera effectué lors de la mise en place du bail.

<b>6</b>	<b>BAIL RURAL : LOCATION DE TERRES SECTION 6 PARCELLE 88</b>	
----------	--	--

**L'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales dispose que "sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires". M. le Maire invite les conseillers intéressés à ne pas prendre part à la délibération. Madame LUTZ Joanie quitte la séance.**

M. le Maire rappelle que les conseillers ont accepté la résiliation anticipée, des baux ruraux de M. Didier BRONNER, cadastrées section 6 parcelle 88 (ancienne parcelle 11) par délibération du 14.12.2020. Un appel à candidatures a été ouvert du 16.12.2020 au 07.01.2021 à 16 h. Une seule candidature a été réceptionnée pour ces terres au nom de M. Eloi GEWISS et examinée en réunion de commission le 7 janvier 2021.

Vu les articles L.411-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, considérant le dossier de candidature de M. Eloi GEWISS, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour; décide de louer à M. Eloi GEWISS, demeurant à Ferme Auberge du Kohlschlag, 68760 WILLER SUR THUR, conformément au plan annexé :

<b>PRENEUR</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>SURFACE</b>	<b>PRIX/HA</b>
GEWISS Eloi	Section 6 parcelle 88 «Unterermerzenbach»	1.50	26 €

De donner délégation au maire pour signer le bail à ferme et tous les documents s'y rapportant, dit que le montant annuel du fermage sera revalorisé en fonction de l'indice national des fermages, sera arrondi à l'euro supérieur.

<b>7</b>	<b>BAIL RURAL : LOCATION DE TERRES SECTION 11 PARCELLE 29</b>	

Madame LUTZ Joanie, adjointe au Maire, rappelle aux conseillers la demande de M. Stéphane LUTTRINGER. M. le Maire rappelle que les conseillers ont accepté la résiliation anticipée, des baux ruraux de M. Benjamin LUDWIG, cadastrée section 11 parcelle 29 par délibération du 14.12.2020. Un appel à candidatures a été ouvert du 16.12.2020 au 07.01.2021 à 16 h. Une seule candidature a été réceptionnée pour ces terres au nom de M. Stéphane LUTTRINGER et examinée en réunion de commission le 7 janvier 2021.

Vu les articles L.411-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, considérant le dossier de candidature de M.Stéphane LUTTRINGER, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour; décide de louer à M.Stéphane LUTTRINGER, demeurant à la Ferme Auberge du Freundstein, 68760 WILLER SUR THUR, conformément au plan annexé :

PRENEUR	DESIGNATION	SURFACE	PRIX/HA
LUTTRINGER Stéphane	Section 11 parcelle 29 «Lezenberg»	1.44 ha	26 €

De donner délégation au maire pour signer le bail à ferme et tous les documents s'y rapportant, dit que le montant annuel du fermage sera arrondi à l'euro supérieur.

<b>8</b>	<b>CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT</b>	

M. le Maire rappelle qu'un poste permanent d'assistante administrative et financière relevant du grade d'adjoint administratif à raison de 20h hebdomadaire a été créé le 8 février 2020. Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ; vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ; vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ; vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ; vu l'état du personnel de la commune, vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ; considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent d'assistante de secrétaire de mairie, relevant des grades de d'adjoint administratif, adjoint administratif principal, rédacteur à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures afin de garantir la continuité du service, pour pallier aux absences pour raison de santé et pour une bonne organisation du service. Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé, le conseil municipal **par 7 voix pour, décide qu'à compter du 01/02/2021** un emploi permanent d'assistante à la secrétaire de mairie relevant des grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal, rédacteur, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est créé. M. le Maire est chargé de procéder à l'actualisation de l'état du personnel, de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. M. le Maire est chargé de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

<b>9</b>	<b>DIVERS ET COMMUNICATION</b>

Agriculture :

Il sera mis en place une commission de suivi des terrains loués aux agriculteurs et définition des attentes

Météo :

Affluence sur les crêtes au vu de la neige, difficultés au niveau de la place des tilleuls, les automobilistes se garant sur le bas-côté, signalisation en cours de mise en place.

Bulletin communal :

Nouvelle édition prévue dans 3 semaines, avec des infos pratiques afin de redéfinir les modalités en vigueur.

Aire de tri Altenbach :

Mise en place de gravillonnage sur l'aire de tri sélectif à Altenbach, et nouveau placement des éléments pris en charge par M. LUDWIG.

Bilan financier coupe de bois défrichage Altenbach :

Réalisé par Monsieur LUDWIG et sur présentation des factures, nous informe d'un déficit de 957 € pris en charge par la Ferme LUDWIG.

Animation :

Il a été soulevé l'idée de mettre en place des ateliers « enfants » pour la fabrication de décoration de Noel pour le prochain sapin de Noel de la Mairie 2021.

Cadeaux des aînés 2020 :

Les cadeaux offerts par la commune ont été appréciés.

Aire de récupération de sapins de Noel :

Mis en place sur la zone de tri à Altenbach.

**Aucun autre point n'étant soulevé,  
M. le Maire clôture la séance à 21h20**

Le secrétaire de séance

M. le Maire

Théophile VALENTIN

Jonathan LERCH